

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

Lundi, le 5 mai 2025, se tient au lieu et à l'heure habituels, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le conseiller Richard Sirois, maire suppléant.

Sont présents:	M. le conseiller	Gérald Morin
	Mme la conseillère	Geneviève Migneault
	M. le conseiller	Pierre Girard
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Marc-André Guay

Est absent :	M. le maire	Germain Grenon
--------------	-------------	----------------

M. Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

1.0 MOT DE BIENVENUE

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 5 MAI 2025

3.0 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance ordinaire du 7 avril 2025.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1** Comptoir communautaire - Aide financière;
- 4.2** Coordonnatrice – Bibliothèque municipale – Compensation mensuelle;
- 4.3** Règlement #582 – Politique de gestion contractuelle – Présentation, dépôt et avis de motion;
- 4.4** Association des propriétaires du village alpin – Subvention – Activités 2025;
- 4.5** Développement Falardeau – Aide à l'investissement;
- 4.6** Réaménagement et mise à niveau – Hôtel de ville – Décompte progressif – Autorisation de paiement;
- 4.7** Offre de services – Mandat FAA – Surhaussement du presbytère;
- 4.8** Offre de services – Mandat FAA – Agrandissement Domaine des pins;
- 4.9** Adoption du Règlement #581 (Prolongement de la rue du Planeur);
- 4.10** Règlement #583 – Prolongement de la rue Mercier – Présentation, dépôt et avis de motion;
- 4.11** Engagement – Emplois étudiants – Été 2025 – Terrain de jeux;
- 4.12** Abolition du programme RénoRégion – Appel à la mobilisation pour modifier la décision du gouvernement;
- 4.13** Avis d'intérêt au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco 360 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- 4.14** Achat d'une partie de terrain (lot 6 685 402) – Autorisation de signatures.

5.0 TRANSPORT

- 5.1** Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Ajout d'une voie d'accélération – Boulevard Saint-David;
- 5.2** Achat d'un camion neuf – Fonds de roulement.

6.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 Dérogations mineures

- 6.1.1** Dérogation mineure – Mme Isabelle Duchesne et M. Luc Leblanc – Lot 6 094 079 – 2015, chemin du lac Emmuraillé – Position préliminaire;
- 6.1.2** Dérogation mineure – M. Hervé Gaudreault – Lot 6 093 561 – 278, 16^e Chemin du lac Brochet – Position préliminaire;
- 6.1.3** Dérogation mineure - M. Xavier Gagnon - Lot 5 912 486 – 20, rue du Chalet – Position finale.

6.2 PIIA

- 6.2.1** Demande de permis – Mme Ann-Julie Dufour et M. Guillaume Fillion – Lot 6 515 553 –120, rue de Banff – PIIA;
- 6.2.2** Demande de permis – Mme Shany Jean et M. Raphaël Boily-Girard – Lots 6 681 978 et 6 681 979–210, rue de Sundance- PIIA;
- 6.2.3** Demande de permis – M. Patrice Bouchard – Lot 5 913 163 – 24, rue de Tremblant- PIIA;
- 6.2.4** Demande de permis – Gestion DPB inc. – Lot 6 652 023 – 242 à 250, rue de Cortina – PIIA.

7.0 CORRESPONDANCE

8.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 8.1** Acte de modification de conditions – Autorisation de signature.

9.0 ACCEPTATION DES COMPTES

PÉRIODE DE QUESTIONS.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

095-2025

Lecture et acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 5 mai 2025.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mai 2025, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

096-2025

Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

097-2025

Comptoir communautaire – Aide financière.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse au Groupe d'action communautaire une aide financière de 12 258 \$ pour aider au paiement du coût annuel pour le loyer du Comptoir communautaire pour l'année 2024-2025. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

Coordonnatrice – Bibliothèque municipale – Compensation mensuelle.

Règlement #582 – Politique de gestion contractuelle – Présentation, dépôt et avis de motion.

Association des propriétaires du village alpin – Subvention – Activités 2025.

Développement Falardeau - Aide à l'investissement.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse une aide à l'investissement de 20 000 \$ à Développement Falardeau afin de soutenir leurs activités. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

101-2025

Réaménagement et mise à niveau – Hôtel de Ville – Décompte progressif – Autorisation de paiement.

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise le paiement du décompte progressif ci-bas pour AMEC Construction relatif au réaménagement et la mise à niveau de l'hôtel de ville :

– Décompte # 12 324 994.41 \$

et que M. le greffier-trésorier et directeur général Jimmy Houde soit et est autorisé à effectuer ces paiements. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

102-2025

Offre de services – Mandat FAA – Surhaussement du presbytère.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte les tarifs d'honoraires proposés pour les phases 1 et 2 dans l'offre de services professionnels d'architecture reçue le 17 avril 2025 de l'Atelier FAA, au coût de 4 275\$ (taxes en sus) pour le surhaussement du presbytère. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

103-2025

Offre de services – Mandat FAA – Agrandissement – Domaine des Pins.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte les tarifs d'honoraires proposés pour la phase 1 dans l'offre de services professionnels d'architecture reçue le 17 avril 2025 de l'Atelier FAA, au coût de 5 500\$ (taxes en sus) pour l'agrandissement du Domaine des Pins. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

104-2025

Adoption du Règlement #581 (Prolongement de la rue du Planeur).

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que le Règlement #581 ayant pour objet de décréter le prolongement de la rue du Planeur et de décréter les travaux de mise en forme de cette rue, l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout et autres aménagements totalisant 248 000 \$, et d'autoriser un emprunt de 248 000 \$, à cet effet, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU

RÈGLEMENT #581

Ayant pour objet de décréter le prolongement de la rue du Planeur et de décréter les travaux de mise en forme de cette rue, l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout et autres aménagements totalisant 248 000 \$, et d'autoriser un emprunt de 248 000 \$, à cet effet.

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau désire décréter les travaux de mise en forme de la rue du Planeur, l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout et autres aménagements totalisant 248 000\$, et d'autoriser un emprunt de 248 000 \$, à cet effet

CONSIDÉRANT que les fonds généraux de la municipalité sont insuffisants afin de financer ces travaux et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour se procurer ladite somme;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt et d'utilité publics de réaliser ces travaux;

CONSIDÉRANT qu'un dépôt, une présentation et un avis de motion du présent règlement ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2025.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité que soit et est adopté le Règlement 581 et il est par le présent règlement ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récité.

ARTICLE 2

Le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau décrète le prolongement de la rue du Planeur et les travaux de mise en forme, l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, et autres aménagements se décrivant comme suit, à savoir :

Estimation des coûts

Rue du Planeur Nord

Nom	Quantité	Prix	Total
Pelle mécanique	160	180.00 \$	28 800.00 \$
Niveleuse	8	175.00 \$	1 400.00 \$
Transport pelle mécanique	1	250.00 \$	250.00 \$
Compacteur P10000 (jour)	25	125.00 \$	3 125.00 \$
Chargeuse	35	180.00 \$	6 300.00 \$
Tech arpentage	120	125.00 \$	15 000.00 \$
Matériel arpentage	1	100.00 \$	100.00 \$
Tech Bureau	8	85.00 \$	680.00 \$
Camion à l'heure	8	131.44 \$	1 051.52 \$
MG 112	1500	4.50 \$	6 750.00 \$
Transport du MG-112	1500	5.900 \$	8 850.00 \$
Gravier MG-20	1500	20.00 \$	30 000.00 \$
Transport du MG-20 (8 km)	1500	5.900 \$	8 850.00 \$
Rouleau compacteur (heure)	40	150.00 \$	6 000.00 \$
Transport rouleau compacteur	2	350.00 \$	700.00 \$
Produits de béton	1	7 500.00 \$	7 500.00 \$
Commande matériel d'aqueduc et d'égout	1	65 000.00 \$	65 000.00 \$
Location Laser	1	300.00 \$	300.00 \$
WSP	1	15 000.00 \$	15 000.00 \$
Quincaillerie	1	1 500.00 \$	1 500.00 \$
Ponceaux	5	1 500.00 \$	7 500.00 \$
Total Av. Tx.			214 656.52 \$
Taxes nettes			10 705.99 \$
Inc. Tax nettes			225 362.51 \$
10 % imprévus			22 536.25 \$
Grand total			247 898.77 \$

Marcel Paul

Directeur des travaux publics

2025-03-26

*Le tout suivant l'estimé en date du 26 février 2022 préparé par M. Marcel Paul, directeur des travaux publics, lequel est joint en annexe « A » et fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

Pour l'exécution des travaux mentionnés à l'article 2, le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 248 000 \$, y compris les honoraires professionnels et imprévus normaux.

ARTICLE 4

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée dans le présent règlement soit plus élevé que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette affectation, l'excédant peut être utilisé pour payer toute autre dépense dont l'affectation s'avère insuffisante.

ARTICLE 5

Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme maximale de 248 000 \$, remboursable en 5 ans.

ARTICLE 6

Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la municipalité. Les intérêts seront payables semestriellement. Les échéances en capital annuellement.

ARTICLE 7

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de 248 000 \$ découlant des travaux décrits à l'article 2, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, sur tous les biens fonds imposables situés sur le territoire de la municipalité de Saint David-de-Falardeau, une taxe spéciale, à un taux suffisant, d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 8

Le conseil est autorisé à affecter à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement ou aux échéances en capital et intérêts en découlant toute contribution, revenu ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée au présent règlement.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu toutes les approbations requises et prévues par la loi.

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint David de Falardeau, tenue le 7e jour du mois d'avril 2025 et signé par le maire et le greffier trésorier et directeur général.

**LE MAIRE,
GERMAIN GRENON**

**LE GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL,
JIMMY HOUDE**

**Projet de Règlement #583 – Prolongement de la rue Mercier –
Présentation, dépôt et avis de motion.**

Mme la conseillère Geneviève Migneault fait la présentation et le dépôt du projet de Règlement #583 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement ayant pour objet de décréter le prolongement de la rue Mercier et de décréter les travaux de mise en forme de cette rue, l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout et autres aménagements totalisant 843 960 \$, et d'autoriser un emprunt par billets de 843 960 \$.

105-2025

Engagement – Emplois étudiants – Été 2025 – Terrain de jeux.

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures fait afin de combler les postes de moniteurs (trices) et pour le terrain de jeux.

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'embauche des 11 personnes suivantes :

➤ Monitrices de terrain de jeux 40 heures/semaine :

○	Coralie Delisle	16.85 \$/heure
○	Ellie Gaudreault	17.85 \$/heure
○	Éloïse Boucher	16.85 \$/heure
○	Florence Delisle	16.35 \$/heure
○	Jade Dumas	16.35 \$/heure
○	Jade Tremblay	16.85 \$/heure
○	Jane Prince	17.85 \$/heure
○	Julia Gaudreault	17.85 \$/heure
○	Lia Gagnon	16.85 \$/heure
○	Rosalie Hudon	17.85 \$/heure
○	Rossaly Hervieux	16.35 \$/heure

et que Mme Lynda Émond soit et est autorisée à combler aux mêmes termes et conditions tout poste qui pourrait devenir vacant, le cas échéant.

Mme la conseillère Geneviève Migneault n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

Abolition programme RénoRégion – Appel à la mobilisation pour modifier la décision du gouvernement.

- CONSIDÉRANT** que la Société d’habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l’abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défectuosités majeures à leur modeste résidence;
- CONSIDÉRANT** que ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n’y a aucun logement abordable ou encore moins d’habitations à loyer modique;
- CONSIDÉRANT** qu’il y a plus de mille familles sur les listes d’attente des MRC du Québec;
- CONSIDÉRANT** que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;
- CONSIDÉRANT** que cette demande est restée sans réponse et que les projets d’appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l’Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;
- CONSIDÉRANT** que bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l’État québécois et qu’il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;
- CONSIDÉRANT** que la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;
- CONSIDÉRANT** que la FQM a déposé l’an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d’augmenter l’efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT que l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau de :

- Relancer immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;
- Rendre à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation;
- M. Eric Girard, ministre des Finances;
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francis, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement;
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement;
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement;
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec;
- Mme Andrée Laforest, députée de Chicoutimi, Coalition avenir Québec;
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

107-2025

Avis d'intérêt au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco 360 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration

de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité Saint-David-de-Falardeau a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 et désire manifester son intérêt pour celui-ci ;

CONSIDÉRANT que pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité Saint-David-de-Falardeau comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360 et autorise la direction générale à :

- Signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;
- Effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous les documents afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

108-2025

Achat d'une partie de terrain (lot 6 685 402) – Autorisation de signatures.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède à l'achat d'une partie du lot 6 685 402 au prix de 18 000\$ (tous les coûts associés étant à la charge

de la Municipalité); que M. le maire Germain Grenon et M. le greffier-trésorier et directeur général Jimmy Houde soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

109-2025

**Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) -
Ajout d'une voie d'accélération – Boulevard Saint-David.**

CONSIDÉRANT que la sécurité routière constitue une priorité pour la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens ont exprimé des préoccupations concernant les difficultés d'insertion sécuritaire dans la circulation à cet endroit ;

CONSIDÉRANT que les observations effectuées par le service des travaux publics ont confirmé la nécessité d'améliorer la fluidité et la sécurité du trafic en aménageant une voie d'accélération ;

CONSIDÉRANT que cette mesure s'inscrit dans les objectifs de la Municipalité visant à améliorer les infrastructures routières et à assurer la sécurité des automobilistes;

CONSIDÉRANT que cette route est sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT que des travaux majeurs sont prévus sur le boulevard Saint-David en 2026.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de donner à la Municipalité les autorisations nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

110-2025

Achat d'un camion neuf (Fonds de roulement).

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède à l'achat d'un véhicule Dodge Ram 2025 au prix de 69 361.54 \$ (taxes incluses) ; que le coût net de cet équipement (63 338.58 \$) soit financé par le Fonds de roulement et

remboursé annuellement à partir de 2026 en 5 versements sensiblement égaux. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

111-2025

Dérogation mineure – Mme Isabelle Duchesne et M. Luc Leblanc – Lot 6 094 079 – 2015, chemin du lac Emmuraillé – Position préliminaire.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 11 avril 2025 de Mme Isabelle Duchesne et M. Luc Leblanc concernant le 2015, Chemin du lac Emmuraillé visant à autoriser :

- l'agrandissement et le levage sur une nouvelle fondation permanente d'un bâtiment principal, qui empièteraient de 5 mètres dans la marge de recul arrière (riveraine) pour une marge de recul minimale requise en cour arrière de 20 mètres requis par le règlement de zonage 514;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 22-2025 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 2 juin 2025 à 20h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue le 11 avril 2025 de Mme Isabelle Duchesne et M. Luc Leblanc concernant le 2015, Chemin du lac Emmuraillé visant à autoriser l'agrandissement et le levage sur une nouvelle fondation permanente d'un bâtiment principal, qui empièterait de 5 mètres dans la marge de recul arrière (riveraine) pour une marge de recul minimale requise en cour arrière de 20 mètres requis par le règlement de zonage 514. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

112-2025

Dérogation mineure – M. Hervé Gaudreault – Lot 6 093 561 – 278, 16^e Chemin du lac Brochet – Position préliminaire.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 29 avril 2025 de M. Hervé Gaudreault visant à :

- Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de 7.32m X 9.76m, totalisant à 123.17 m² la superficie des bâtiments accessoires, excédent de 13.17 m² la superficie maximale de 110 m² autorisée par le règlement de zonage 514;
- Autoriser l'implantation du même bâtiment accessoire à 1.2m de la ligne avant, empiétant de 1.8m la marge avant minimale de 3m requis par le règlement de zonage 514.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 23-2025 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 2 juin 2025 à 20h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue le 29 avril 2025 de M. Hervé Gaudreault visant à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de 7.32m X 9.76m, totalisant à 123.17 m² la superficie des bâtiments accessoires, excédent de 13.17 m² la superficie maximale de 110 m² autorisée par le règlement de zonage 514 et l'implantation du même bâtiment accessoire à 1.2m de la ligne avant, empiétant de 1.8m la marge avant minimale de 3m requis par le règlement de zonage 514. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

113-2025

Demande de dérogation mineure – M. Xavier Gagnon – lot 5 912 486 – 20, rue du Chalet – Position finale.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 23 février 2025 de M. Xavier Gagnon concernant le 20, rue du Chalet visant à implanter son bâtiment principal dans un angle supérieur à

10 degrés par rapport à la ligne de rue, tel que requis à l’Article 5.2.4 du Règlement 514;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 085-2025 en défaveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en défaveur de la demande de dérogation mineure reçue le 23 février 2025 de M. Xavier Gagnon concernant le 20, rue du Chalet visant l’implantation de son bâtiment principal dans un angle supérieur à 10 degrés par rapport à la ligne de rue. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

114-2025

Demande de permis – Mme Ann-Julie Dufour et M. Guillaume Fillion – Lot 6 515 553 – 120, rue de Banff – PIIA.

CONSIDÉRANT que les propriétaires soumettent une demande de permis de construction pour l’ajout d’un bâtiment principal de type unifamilial isolé et d’un garage isolé en cour arrière, tous 2 assujettis au Règlement #520 portant sur les PIIA;

CONSIDÉRANT qu’une demande de permis et les documents qui accompagnent la demande sont conformes;

CONSIDÉRANT que les bâtiments projetés, l’allure, l’implantation, la composition, les matériaux et les couleurs sont conformes à l’intégration architecturale et s’agenceront à ce qui est déjà construit à proximité;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d’urbanisme pour étude et recommandations et qu’il recommande par sa résolution 24-2025 l’acceptation de la présente demande, conditionnelle à l’ajout de verdure et d’aménagement extérieur.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'émission des permis nécessaires pour le projet tel que proposé par les propriétaires du lot 6 515 553, conditionnelle à l'ajout de verdure et d'aménagement extérieur. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

115-2025

Demande de permis – Mme Shany Jean et M. Raphaël Boily-Girard – Lots 6 681 978 et 6 681 979 – 210, rue de Sundance- PIIA.

CONSIDÉRANT que les propriétaires soumettent une demande de permis de construction pour l'ajout d'un bâtiment principal de type bifamilial isolé assujetti au Règlement #520 portant sur les PIIA;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis et les documents qui accompagnent la demande sont conformes;

CONSIDÉRANT que le bâtiment projeté, l'allure, l'implantation, la composition, les matériaux et les couleurs sont conformes à l'intégration architecturale et s'agencera à ce qui est déjà construit à proximité;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 25-2025 l'acceptation de la présente demande, conditionnelle à l'ajout de verdure et d'arbustes.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'émission des permis nécessaires pour le projet tel que proposé par les propriétaires des lots 6 681 978 et 6 681 979 conditionnelle à l'ajout de verdure et d'arbustes. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

116-2025

Demande de permis – M. Patrice Bouchard – Lot 5 913 163 – 24, rue de Tremblant – PIIA.

CONSIDÉRANT que le propriétaire soumet une demande de permis de construction pour l'ajout d'un bâtiment accessoire attenant au bâtiment principal et pour des rénovations majeures au bâtiment principal,

tous 2 assujettis au Règlement #520 portant sur les PIIA;

- CONSIDÉRANT** qu’une demande de permis et les documents qui accompagnent la demande sont conformes;
- CONSIDÉRANT** que les bâtiments projetés, l’allure, l’implantation, la composition, les matériaux et les couleurs sont conformes à l’intégration architecturale et s’agenceront à ce qui est déjà construit à proximité;
- CONSIDÉRANT** que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d’urbanisme pour étude et recommandations et qu’il recommande par sa résolution 26-2025 l’acceptation de la présente demande.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l’émission des permis nécessaires pour le projet tel que proposé par le propriétaire du lot 5 913 163. Adoptée à l’unanimité des conseillers (ère).

117-2025	<u>Demande de permis – Gestion DPB inc. – Lot 6 652 023 – 242 à 250, rue de Cortina – PIIA.</u>
CONSIDÉRANT	que le propriétaire soumet une demande de permis de construction pour l’ajout d’un bâtiment principal de type multifamilial en rangée et d’un garage isolé en cour arrière, tous 2 assujettis au Règlement #520 portant sur les PIIA;
CONSIDÉRANT	qu’une demande de permis et les documents qui accompagnent la demande sont conformes;
CONSIDÉRANT	que les bâtiments projetés, l’allure, l’implantation, la composition, les matériaux et les couleurs sont conformes à l’intégration architecturale et s’agenceront à ce qui est déjà construit à proximité;
CONSIDÉRANT	que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d’urbanisme pour étude et recommandations et qu’il recommande par sa résolution 27-2025 l’acceptation de la présente demande, conditionnelle à la diminution du nombre de stationnements et à l’augmentation d’espace de verdure.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'émission des permis nécessaires pour le projet tel que proposé par le propriétaire du lot 6 652 023 conditionnelle à la diminution du nombre de stationnements et à l'augmentation d'espace de verdure. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

Correspondance.

1. Le 2 avril 2025, Mme Suzanne Côté, du Cercle Marie-Noëlle, sollicitant la Municipalité pour un soutien financier (commandite) afin de les aider à couvrir les frais pour la préparation du congrès régional Saguenay–Lac-Saint-Jean qui aura lieu les 12 et 13 septembre prochain. **(Voir résolution 118-2025)**
2. Le 2 avril 2025, Mme Mélanie Pelletier, directrice générale de l'Institut d'administration publique du Québec, invitant la Municipalité à soumettre des candidatures pour les Prix d'excellence 2025 concernant des projets d'excellence et d'innovation, témoignant du talent et du dévouement pour divers prix d'équipe et de distinctions individuelles.
3. Le 3 avril 2025, Mme Nancy Pelchat, greffière de la cour municipale commune de Saguenay, informant la Municipalité de l'ajustement pour les frais de fonctions des juges municipaux à 305.56\$ (rétroactif du 1er juillet au 31 décembre 2024) et à 309.44\$ à compter de janvier 2025, par tranche de 30 minutes. (Incluant juge, salle et gardien de sécurité).
4. Le 3 avril 2025, M. Denis Lapointe, Grand-Chevalier des Chevaliers de Colomb, invitant la Municipalité à leur Souper Homards au coût de 80\$/personne qui se tiendra le vendredi, 9 mai 2025 à 18h à la Place des Fondateurs. **(Voir résolution 119-2025)**
5. Le 10 avril 2025, Mme Joannie Gagnon, de la Société Alzheimer Saguenay Lac-Saint-Jean, invitant la Municipalité à la Marche pour l'Alzheimer qui aura lieu le 25 mai 2025 de 9h à 12h ou sollicitant un don de la Municipalité afin de les aider dans leur recherche.
6. Le 15 avril 2025, M. Claude Gaudreault, président du Club de la petite truite, demandant à la Municipalité de procéder au remplacement du tablier du ponceau du lac Benoit afin de rétablir un accès sécuritaire et adéquat pour les véhicules.
7. Le 18 avril 2025, M. Michel Gauthier, organisateur du tournoi de pêche au lac Lamothe, sollicitant une subvention de la Municipalité pour cette activité qui aura lieu samedi, le 21 juin prochain, remis au 28 juin en cas de mauvais temps. **(Voir résolution 120-2025)**

8. Le 22 avril 2025, M. Daniel Jean, directeur général de l'Office des personnes handicapées du Québec, sollicitant la participation de la Municipalité afin de promouvoir la 29e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se déroulera du 1er au 7 juin prochain.
9. Le 30 avril 2025, M. Sylvain Belley, président de l'Association des propriétaires du lac Sébastien, demandant à la Municipalité un appui financier de 2 000 \$ afin de les aider à couvrir leurs activités 2025. **(Voir résolution 121-2025)**

118-2025

Commandite – Cercle Marie-Noëlle – Congrès régional 2025.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse une commandite de 250 \$ au Cercle Marie-Noëlle pour le congrès régional des Filles d'Isabelle qui se tiendra les 12 et 13 septembre 2025 à Chicoutimi. Adopté à l'unanimité par les conseillers (ère).

119-2025

Chevaliers de Colomb de Falardeau – Souper homards 2025.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse un montant de 320 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb de Falardeau – Conseil 11362 pour l'achat de 4 billets pour le souper homards qui aura lieu le 9 mai prochain à Place des Fondateurs. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

120-2025

Tournoi de pêche 2025 – Lac Lamothe – Subvention.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse une subvention de 500\$ à M. Michel Gauthier, organisateur du tournoi de pêche qui aura lieu le 21 juin 2025. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

121-2025

Association des propriétaires du lac-Sébastien – Appui financier – Activités 2025.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde à l'Association des propriétaires du lac-Sébastien un appui financier de 1 500\$, afin d'aider au fonctionnement de cet organisme. Adopté à l'unanimité par les conseillers (ère).

122-2025

Acte de modification de conditions – Autorisation de signature.

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le maire Germain Grenon et M. le greffier-trésorier et directeur général Jimmy Houde, à signer, pour et au nom de la Municipalité l’acte de modification de conditions en faveur de 9505-3344 Québec inc. reçu de Me Claudia Racine. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

123-2025

Acceptation des comptes – Au 5 mai 2025.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le greffier-trésorier et directeur général Jimmy Houde soit et est autorisé à en faire le paiement.

46122	-	9426-3555 QUÉBEC INC.	15 000.00 \$
46123	-	AMEC CONSTRUCTION INC.	211 039.35 \$
46124	-	DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	747.44 \$
46125	-	DROLET NICOLAS	102.35 \$
46126	-	FONDATION CHARLES-GRAVEL	400.00 \$
46127	-	MARTY-PEYROUTET FANNY	323.80 \$
46128	-	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	312.26 \$
46129	-	UNIRÉSO TÉLÉCOM INC.	195.35 \$
46130	-	AMEC CONSTRUCTION INC.	288 890.16 \$
46131	-	ASSOCIATION DES PROP. RIVIÈRE VALIN	2 605.92 \$
46132	-	ASTUS INC.	227.65 \$
46133	-	BOUFFEMENT BON INC.	5 410.15 \$
46134	-	COMMISSION DES LOISIRS DE FALARDEAU	394.11 \$
46135	-	DÉNEIGEMENT H.P. GRENON INC.	6 333.30 \$
46136	-	DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	409.23 \$
46137	-	FONDS DES BIENS ET DES SERVICES	63.50 \$
46138	-	CENTRE DE LIQUIDATION DU QUÉBEC	4 322.80 \$
46139	-	DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	1 286.17 \$
46140	-	TREMBLAY JOSÉE	463.50 \$
46141	-	2325-8577 QUÉBEC INC.	5 000.00 \$
46142	-	BASTIEN CAMILLE	120.00 \$
46143	-	CŒUR D'ÉTOILES	200.00 \$
46144	-	DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	340.07 \$
46145	-	GUERRIER DES BOIS (LE)	200.00 \$
46146	-	MARTY-PEYROUTET FANNY	40.00 \$
46147	-	9190-0738 QUÉBEC INC.	4 257.53 \$
46148	-	ADT CANADA INC.	92.41 \$
46149	-	ALLARD FRANCINE, MME	392.51 \$
46150	-	ARCHAMBAULT	474.71 \$
46151	-	BATTERIE SPÉCIALITÉ	494.39 \$
46152	-	BLACKBURN ET BLACKBURN INC.	762.40 \$

46153	-	BOIVIN ET GAUVIN INC.	2 989.35 \$
46154	-	CABINET LAROUCHE	832.42 \$
46155	-	ANNULÉ	0.00 \$
46156	-	ANNULÉ	0.00 \$
46157	-	CENTRE DU BRICOLEUR (LE)	3 322.09 \$
46158	-	CHEVALIER DE COLOMB	1 500.00 \$
46159	-	CIMCO RÉFRIGÉRATION	1 025.04 \$
46160	-	CLUB DES FONDATEURS	3 553.47 \$
46161	-	ANNULÉ	0.00 \$
46162	-	DÉNEIGEMENT H.P. GRENON INC.	22 344.39 \$
46163	-	DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	434.51 \$
46164	-	DEVICOM	17 747.26 \$
46165	-	DEVOST LISE, MME	95.00 \$
46166	-	DOMINIQUE SIMARD, BIOLOGISTE	2 299.50 \$
46167	-	ENVIROVISION 2010 INC.	452.83 \$
46168	-	ÉQUIPEMENT IND. BARSATECH	2 625.22 \$
46169	-	EUROFINS ENVIRONEX	2 371.38 \$
46170	-	EXCAVATION CLAUDE LAROUCHE INC.	20 514.16 \$
46171	-	EXTERMINATION TREMBLAY ET LEMIEUX INC.	598.96 \$
46172	-	FONDATION / MALADIES DU CŒUR ET AVC	100.00 \$
46173	-	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	102.00 \$
46174	-	FOURRIÈRE INTERMUNICIPALE SAGUENAY INC.	327.68 \$
46175	-	FOURNITURES DE BUREAU M.S.	407.71 \$
46176	-	FQM	5 711.14 \$
46177	-	GARAGE NORDXPRT FALARDEAU	2 216.90 \$
46178	-	GESTICONFORT INC.	9 347.69 \$
46179	-	GRENON SYLVAIN	40.00 \$
46180	-	GRENON GERMAIN	72.50 \$
46181	-	GROMEC INC.	770.33 \$
46182	-	HOUDE, JIMMY M.	513.83 \$
46183	-	ANNULÉ	0.00 \$
46184	-	JRM EXCAVATION	16 754.69 \$
46185	-	LÉVESQUE MAXIME	16.80 \$
46186	-	MAGECO LMG	6 794.09 \$
46187	-	MALLETTE	6 520.23 \$
46188	-	MERCIER GERMAIN, M.	52.20 \$
46189	-	MIN. DE L'EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE	399.00 \$
46190	-	M.R.C. DU FJORD-DU SAGUENAY	2 372.35 \$
46191	-	MSH SERVICES-CONSEILS	7 485.85 \$
46192	-	MUNICIPALITÉ DE ST-HONORÉ	589.00 \$
46193	-	NOVAXION	1 363.04 \$
46194	-	NUTRINOR	57.77 \$
46195	-	O.S.L. 96	89.89 \$
46196	-	PAUSEMATIC	354.20 \$
46197	-	P.G. SOLUTIONS INC.	841.00 \$
46198	-	PIERRE LE LETTREUR	620.87 \$
46199	-	LES PLOMBERIES ROCHEFORT	6 198.59 \$

46200	-	PRINCESS AUTO	48.32 \$
46201	-	PRODUITS SANITAIRES BELLEY	612.07 \$
46202	-	PRODUITS B.C.M. LTÉE	1 384.51 \$
46203	-	PRODUITS SANITAIRES LÉPINE INC.	3 181.49 \$
46204	-	SANIDRO INC.	2 931.84 \$
46205	-	SECUO INC.	432.04 \$
46206	-	SERRURIER Y.C. FILLION INC.	30.70 \$
46207	-	SERVITROL (1994) ENR.	2 273.91 \$
46208	-	SIMARD, BOIVIN, LEMIEUX, S.E.N.C.R.L.	9 822.02 \$
46209	-	SNACK EXPRESS	170.85 \$
46210	-	SOLUTECH INC.	4 736.97 \$
46211	-	SOLUGAZ	3 267.23 \$
46212	-	S.P.I. SECURITE INC.	396.29 \$
46213	-	UNIGEC INC.	6 351.43 \$
46214	-	USINAGE Z.M.M. INC.	810.57 \$
46215	-	VALINEIGE SA	11 164.07 \$
46216	-	VARIÉTÉS L.C.R. INC.	557.85 \$
46217	-	VILLE DE SAGUENAY	593.59 \$
46218	-	VINCENT RIVEST PHARMACIEN INC.	258.28 \$
46219	-	ZONE DÉCOR	454.73 \$
224	-	BELL MOBILITÉ INC.	2 031.28 \$
225	-	BENEVA INC.	10 443.81 \$
226	-	HYDRO-QUÉBEC	317.33 \$
227	-	HYDRO-QUÉBEC	1 630.36 \$
228	-	HYDRO-QUÉBEC	3 125.05 \$
229	-	HYDRO-QUÉBEC	863.50 \$
230	-	HYDRO-QUÉBEC	2 877.51 \$
231	-	HYDRO-QUÉBEC	2 395.25 \$
232	-	HYDRO-QUÉBEC	2 867.12 \$
233	-	HYDRO-QUÉBEC	1 570.59 \$
234	-	HYDRO-QUÉBEC	29.40 \$
235	-	HYDRO-QUÉBEC	815.03 \$
236	-	HYDRO-QUÉBEC	1 047.01 \$
237	-	HYDRO-QUÉBEC	621.90 \$
238	-	HYDRO-QUÉBEC	1 785.61 \$
239	-	HYDRO-QUÉBEC	100.06 \$
240	-	HYDRO-QUÉBEC	275.38 \$
241	-	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	30 435.42 \$
242	-	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	2 327.38 \$
243	-	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	9 554.67 \$
244	-	VIDÉOTRON S.E.N.C.	191.40 \$
245	-	VISA DESJARDINS	1 376.61 \$

M. le maire Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

Je, soussigné, greffier-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Jimmy Houde
Greffier-trésorier et directeur général

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 20 h 31

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. RICHARD SIROIS
MAIRE SUPPLÉANT**

**M. JIMMY HOUDE
GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**